

Appel à projets 2021 - Fonds spécial « PECO » (Pays d'Europe centrale et orientale)

Depuis sa création en 1963 avec le Traité de l'Élysée, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne. Ces échanges constituent le cœur de son action et les rencontres ainsi soutenues ont pour objectif de promouvoir l'idée d'unité européenne, la compréhension mutuelle et la coopération dans une Europe démocratique et en paix. C'est dans cet esprit que l'OFAJ a élargi ces programmes aux programmes trinationaux.

Les expériences de mobilité, les échanges et la coopération entre jeunes Européennes et Européens favorisent la démocratie, les droits humains et la solidarité au niveau du continent et permettent ainsi la prospérité et la paix dans une Europe de la diversité. Elles rendent tangibles ces valeurs fondamentales, qui accompagnent les jeunes dans leur construction en tant qu'acteur de la société, et de la coopération européenne. Grâce notamment à l'accent mis sur l'éducation à la citoyenneté et à la paix, les participantes et les participants apprennent à soutenir les processus démocratiques à l'œuvre, à assumer des responsabilités et à s'engager.

Dans ce cadre, les projets trinationaux de l'OFAJ offrent aux jeunes la possibilité d'échanger dans un contexte international et interculturel élargi, d'apprendre les uns des autres et d'évoluer dans la construction de leur avenir personnel, civique et professionnel. Cela est particulièrement précieux dans le contexte actuel, qui vient mettre à l'épreuve des valeurs fondatrices dans certains pays. La compétence interculturelle constitue également une clé importante dans les parcours de formation des jeunes et leur entrée dans la vie active.

Dans le cadre de son engagement européen, et depuis maintenant 30 ans, l'OFAJ accorde une attention particulière aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), qui comprennent tant des Etats membres de l'Union européenne que des pays du de son partenariat oriental, membres du Conseil de l'Europe¹.

C'est ainsi que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de son homologue allemand, l'*Auswärtiges Amt*, mettent à disposition de l'OFAJ depuis 1991 des moyens financiers supplémentaires pour subventionner des projets trinationaux avec ces pays, à travers le « fonds spécial PECO ».

L'OFAJ soutiendra à travers cet appel du fonds spécial PECO une quinzaine de projets qui se distinguent par leur caractère pilote et une forte dimension européenne.

¹ Sont éligibles tous les pays d'Europe centrale et orientale, c'est-à-dire les pays membres de l'UE (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, ainsi que certains pays relevant du Partenariat oriental de l'UE (Biélorussie, Moldavie, Géorgie, Ukraine) et la Russie.

2 / 7

1 Cadre général

1.1 Objectifs

Conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives, l'OFAJ soutient dans le cadre de cet appel des échanges de jeunes trinationalaux ainsi que des formations entre la France, l'Allemagne et un troisième pays. Ces rencontres doivent être innovantes et faire référence à la situation européenne et/ou sociopolitique actuelle. Ces échanges doivent également accompagner de nouvelles approches et méthodes pédagogiques, favoriser la participation active des jeunes, inclure de nouveaux groupes cibles et produire des résultats concrets.

1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes, avec des

- **Rencontres présentielles.**

Dans le contexte sanitaire actuel en particulier, il est également possible de proposer un projet présentant les formats suivants :

- **Format hybride** : Préparation et/ou suivi en ligne – ou poursuite de la phase de rencontre en présentiel avec le groupe.
- **Rencontre digitale** : Les participantes et participants échangent avec l'appui des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail trinationalaux afin de travailler sur un projet et obtenir des résultats spécifiques ou une production commune. Le contenu de ces rencontres sous format digital doit tout particulièrement être justifié sur le plan pédagogique.
- **Format mixte** : une réunion avec des participantes et participants du même pays peut se tenir en parallèle à la rencontre numérique. Les rencontres en présentiel avec des participantes et participants d'un même pays ne sont possibles que si ceux-ci sont associés à une rencontre en ligne avec toutes les participantes et participants des trois pays. S'en suit idéalement une phase de réunion trinationale présentielle. Ces rencontres doivent être justifiées sur le plan pédagogique.

1.3 Thématiques prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants. **Une mise en perspective au regard des défis engendrés par la crise sanitaire actuelle et ses répercussions sera accueillie avec intérêt au sein des projets, de même que les projets qui abordent la question de la solidarité à l'œuvre au niveau européen sur chacun des thèmes :**

A Engagement des jeunes, éducation à la démocratie et aux droits humains, et renforcement de la société civile

La liberté d'expression, les droits humains et la démocratie sont en danger dans certains pays de l'Europe centrale et orientale, qu'ils soient membres de l'Union européenne ou voisins de celle-ci. C'est pourquoi l'OFAJ veut, en soutenant l'apprentissage interculturel que permettent les projets trinationalaux, soutenir des

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

3 / 7

projets qui contribuent à renforcer la démocratie, les droits humains et la bonne gouvernance. Parmi eux, la liberté d'expression et d'opinion, l'égalité entre les femmes et les hommes et les questions liées au genre (LGBT notamment) et les droits des minorités représentent des questions clés en matière d'éducation civique des jeunes, de même que de la lutte contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme.

L'OFAJ souhaite également favoriser un plus grand engagement civique des jeunes dans la société et les encourager à se faire entendre. La participation des jeunes citoyennes et citoyens sont un pilier indispensable des sociétés ouvertes. Les jeunes devraient ainsi avoir la possibilité de s'impliquer dans des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse, des syndicats ou des partis, et de se faire entendre afin d'être respectés comme des acteurs à part entière du présent et de l'avenir.

Les projets qui seront soutenus par l'OFAJ peuvent mettre en réseau des acteurs pertinents de la société civile (au niveau local, national ou européen) ou fournir aux jeunes des outils de participation à la vie en société.

B La jeunesse se souvient

Peu de régions ont été aussi fortement marquées par le « siècle des extrêmes » que l'Europe centrale et orientale. Les excès de violence et les génocides y ont été particulièrement frappants au cours de la Seconde Guerre mondiale. Pendant la guerre froide, les régimes dictatoriaux ont réprimé les droits humains, la liberté d'expression et la mobilité durant des décennies. Nous devons notamment à la société civile d'Europe de l'Est l'implosion des dictatures et la fin d'une Europe divisée. C'est surtout en Europe centrale et orientale que l'on peut comprendre l'histoire contemporaine européenne, mais aussi les conflits de mémoire de notre présent. L'OFAJ entend soutenir ces démarches dans le cadre de projets, pour permettre aux jeunes générations de s'approprier le nécessaire travail d'histoire et de mémoire pour mieux se tourner vers l'avenir.

C Avenir de l'idée européenne et citoyenneté

L'Europe, la démocratie et l'État de droit ne vont pas de soi. L'Union européenne se voit remise en question dans un contexte de populisme, de nationalisme et de fausses nouvelles dans certains Etats membres de l'UE, alors qu'elle est considérée dans le monde entier comme un modèle unique d'intégration régionale réussie. Comment expliquer l'Europe dans une démarche éducative ? Comment fonctionne le présent de l'Europe, quel rôle joue l'Union européenne dans le monde et quels sont les rêves européens des jeunes ? Comment rendre l'Europe et l'UE accessibles aux jeunes ?

D Formation professionnelle et entrepreneuriat durable

Une bonne formation, des opportunités de mobilité professionnelle et un accès à la formation continue sont parmi les facteurs décisifs au niveau de la prospérité

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

4 / 7

économique, de la cohésion sociale et de l'élimination des inégalités. Ils constituent la base du fonctionnement des sociétés démocratiques. C'est pourquoi l'OFAJ favorise les rencontres sur la thématique de la formation professionnelle, et entre les établissements d'enseignement professionnel, les jeunes en formation, les jeunes actifs et les personnes en recherche d'emploi. L'objectif est de contribuer à un échange sur les pratiques de travail, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat social et environnemental. L'artisanat classique ou les métiers du secteur social sont depuis longtemps soutenus dans le cadre des programmes de l'OFAJ et de ses organisations partenaires. Suite aux expériences de l'année dernière nous voudrions encore plus soutenir des échanges et des programmes de recherche entre université dans le domaine de la santé. Nous encourageons fortement la candidature des projets qui mettent en œuvre les objectifs sociaux et écologiques du monde de l'entreprise dans l'intérêt des générations futures et se penchent sur les nouvelles professions liées par exemple aux énergies renouvelables, à la numérisation, aux nouvelles technologies ou au système de santé.

E La préservation de l'environnement face à l'urgence climatique : la jeunesse mobilisée

Enfin, plus que jamais, les jeunes Européennes et Européens sont unis par leur préoccupation pour l'avenir de notre planète et leurs questionnements sur la protection de l'environnement et les moyens de faire face aux changements climatiques à l'œuvre. L'OFAJ entend soutenir des projets qui interrogent la manière dont les jeunes abordent les questions d'environnement, en particulier au regard du développement durable, à l'aune des grands défis du XXIème, et comment ils estiment nécessaire d'y répondre. Quelles priorités et quelles actions considèrent-ils comme prioritaires à mener sur le continent européen ? Des échanges interrogeant sur les liens entre santé et enjeux environnementaux pourraient également être soutenus.

2 Critères de sélection et de soutien

2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation

Les demandeuses et demandeurs mentionnés dans les Directives au titre de l'article 4.2.1 et de l'annexe 8 peuvent agir en tant que porteurs de projet. Il peut s'agir d'associations à but non lucratif, de collectivités locales ou régionales, d'organisations et d'associations dans le secteur de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes adultes, de la culture, des sciences, des médias et du sport. Le projet peut également être porté par des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, ou encore par des comités de jumelage.

Outre le porteur de projet de France ou d'Allemagne, au moins une organisation de chacun des deux autres pays doit être impliquée dans l'organisation et la mise en œuvre du projet.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

2.2 Groupes cibles, participantes et participants

Les jeunes de 3 à 30 ans constituent le groupe cible. Les rencontres soutenues dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux jeunes investis dans la société civile, qu'ils soient enfants, élèves, en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi, actifs, ou acteurs du travail de jeunesse. L'OFAJ encourage particulièrement la participation de jeunes ayant moins d'opportunités².

Par ailleurs, la diversité parmi les participantes et participants, incluant la parité entre hommes et femmes, ainsi qu'un nombre de personnes participantes par pays équilibré (un tiers des participants pour chaque pays) sont souhaités. Le nombre total de personnes participantes, incluant l'équipe d'encadrement, ne doit pas dépasser 60 personnes.

2.3 Lieu et durée du projet

Suivant le principe de réciprocité, un projet se compose de trois phases de rencontre, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. Seules les phases de rencontre qui se déroulent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et qui sont réalisées sur une période fixe avec une date de début et de fin peuvent être subventionnées. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans un des pays des organisations participantes.

2.4 Troisième pays

Sont éligibles tous les pays d'Europe centrale et orientale, c'est-à-dire les pays membres de l'UE (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, ainsi que certains pays relevant du Partenariat oriental de l'UE (Biélorussie, Moldavie, Géorgie, Ukraine) et la Russie. En 2020, la priorité sera donnée aux projets avec les pays du groupe de Visegrád (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie). La Biélorussie, la Russie et l'Ukraine sont également considérées comme prioritaires.

Les coopérations régionales (financement au-delà de trois pays participants) ne sont possibles que dans des cas exceptionnels, justifiés en termes de contenu, et nécessitent une référence régionale géographique et/ou historique. Les rencontres de jeunes avec d'autres régions et pays, par exemple en Europe du Sud-Est, sont possibles, à condition qu'ils remplissent les conditions requises pour la coopération régionale.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

² Terminologie officielle de la Commission européenne. Vous trouverez une définition de ce groupe dans les Directives aux pages 83 à 85. Veuillez penser à informer les jeunes en situation de handicap des offres existantes et de les inclure aux projets.

2.5 Critères pédagogiques et obligations

Le concept pédagogique du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Un programme prévisionnel de la rencontre présentielle et des échanges numériques complétera ce dispositif.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : les groupes cibles sont sensibilisés à la question et travaillent en groupes mixtes trinationalaux.
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : les langues représentées doivent se voir accorder une place adéquate dans la rencontre ; l'animation linguistique et l'appel à une animatrice ou un animateur interprète peuvent y aider. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication.
- **Utilisation critique des médias** : le projet sensibilise à la question des *fake news* et accompagne les participantes et participants à se faire leur propre opinion et à vérifier les sources d'information.
- **Protection de l'environnement** : dans quelle mesure cette proposition de projet prend-elle en compte, ou contribue-t-elle à la protection de l'environnement (émissions de CO² par exemple) ?
- **Atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)** : en quoi ce projet soutient-il un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>) ?
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation du projet et de ses résultats.
- **Résultats et impact** : le projet doit produire un résultat concret³, et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants.
- **Communication et visibilité** : Le projet doit comprendre une stratégie de communication pour la presse et les réseaux sociaux avec laquelle seront aussi informés les services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Le soutien de l'OFAJ est mentionné et son logo figure sur l'ensemble des documents de communication.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

3 Financement

L'OFAJ finance les projets sélectionnés conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives avec l'aide de fonds du ministère allemand des Affaires étrangères et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le financement peut s'élever à un **maximum de 20 000 €** par phase de projet. Il est recommandé de contribuer au financement et des chercher d'autres financements tiers.

L'appel à projets peut également soutenir des réunions en ligne et des projets en ligne avec des phases de préparation des participantes et participants vivant dans le même pays. Dans ce cas, frais de connexion, honoraires, matériel pédagogique et autres consommables (tels que des fournitures de bureau) ou bien encore loca-

³ Publication, blog, vidéos, émission de radio, exposition, présentation ou débat ainsi que projets concrets et nouvelles initiatives.

7 / 7

tion de matériel technique et/ou informatique ou d'outils numériques pour une durée limitée peuvent être inclus dans les coûts du programme.

Dans le cas de rencontres présentielles avec des participantes et participants résidant dans le même pays, les frais de voyage et de séjour peuvent également être financés conformément aux Directives de l'OFAJ.

Les coûts d'investissement, tels que l'achat d'appareils photo, de caméras, d'ordinateurs, d'imprimantes, de disques durs, etc. ne sont pas éligibles.

60 % de la subvention seront transférés 2 mois avant le début de la phase de projet. Le solde sera versé après réception et vérification des documents de décompte d'utilisation. Ceux-ci doivent être soumis le plus rapidement possible et au plus tard 2 mois après la fin du projet. Pour les projets se déroulant entre le 15 novembre et le 31 décembre 2021, les documents de décompte d'utilisation doivent être présentés au plus tard le 15 janvier 2022.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1, 2 et 3) par le porteur de projet allemand ou français avant le **15 novembre 2020** en utilisant le **formulaire de candidature en ligne** dédié. Des précisions complémentaires sur les rencontres en ligne peuvent y être apportées. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre.

La demande doit être envoyée **exclusivement par courrier électronique à trinational@ofaj.org**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **programme prévisionnel**. Les documents incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une centrale de l'OFAJ s'engagent à informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets et à respecter la procédure décentralisée en vigueur.

La sélection des projets est assurée par un jury. Les projets non-sélectionnés pourront être mis sur liste d'attente. Les projets non retenus peuvent toutefois être subventionnés par un des bureaux compétents de l'OFAJ, en déposant une demande de subvention conformément aux Directives.

5 Contact

Florence Gabbe
Chargée de projets « Programmes trinationaux »
+33 1 40 78 18 85
trinational@ofaj.org

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org